

## Montant d'indemnisation travaux/cession

Par **Amxcs**, le **29/08/2019** à **17:18**

Bonjour, j'ai eu un accident suite auquel ma voiture a été classée VEI j'ai contesté l'expertise qui a été revue et est passée de 4900 à 5800€. L'assurance me propose une indemnisation à hauteur de 6960€, souhaitant récupérer mon propre véhicule (qui n'a que 20000km) je veux le faire réparer ma question est donc de savoir si les travaux me seront remboursés à hauteur de 5800€ ou de 6960€ ?

Merci d'avance

Par **Amxcs**, le **29/08/2019** à **17:19**

J'ai oublié de préciser que le montant des travaux est estimé à 5111€ sachant que la voiture a déjà été démonté car l'expert a réalisé 2 visites